

Peut-on révoquer son associé en SNC

Par Sebcar02, le 30/05/2021 à 07:20

Bonsoir.

Je suis en SNC moi 51% des parts et mon associé 49% depuis quatre ans. Aujourd'hui nous ne nous entendons plus. Lui est de moins en moins présent dans le commerce et quand il est il là. Il me pourri la vie et cause des torts vis à vis de la clientèle. Il compte partir de lui même mais dans 2 ans et demie quand le crédit du fond de commerce sera intégralement remboursé et toucher le max d'argent. Il faut savoir à la base que c'était mon concubin et que s'est moi qui lui a payer ses parts sociales à l'époque car pas d'argent. Que puis-je faire ? Le révoquer ? Dissoudre la SNC et la requalifier en nom propre? Merci de vos précieux conseils car c'est en train de devenir invivable et malsain. Je ne voudrai pas tout perdre.

Par Visiteur, le 30/05/2021 à 09:10

Bonjour

Vos statuts comportent-ils des clauses d'exclusion, lesquelles ?